



SYNTHÈSE

Mieux réglementer les produits menstruels : pourquoi est-ce important ?

Aperçu des **connaissances** actuelles et des **recommandations** concernant la **réglementation** de la **composition** des **produits menstruels** au sein de l'UE

& Recommandations pour les plans d'actions des États membres et de l'Union européenne

Résumé

Chaque personne menstruée utilisera entre **5 000 et 15 000 produits menstruels au cours de sa vie.**

Pendant près de quarante ans, ces produits seront en contact répété avec l'une des zones les plus perméables et les plus vascularisées du corps humain. Pourtant, au niveau européen, **aucune réglementation spécifique ne régit encore leur composition chimique.**

Au cours des vingt dernières années, des études scientifiques ont à plusieurs reprises identifié des résidus de pesticides, de métaux lourds, de dioxines, de PFAS et de phtalates dans des tampons et des serviettes vendus sur le marché européen.

Pris individuellement, certains de ces substances sont déjà reconnues comme dangereuses. Mais combinées, leurs effets cumulés, connus sous le nom d'effet cocktail restent largement sous-estimés.

Les produits menstruels ne sont ni des cosmétiques ni des dispositifs médicaux. Ils relèvent d'un cadre réglementaire général qui n'a jamais été conçu pour prendre en compte une exposition chronique des muqueuses, un usage répété pendant des décennies, ni l'exposition à des mélanges de substances chimiques.

Réglementer les produits menstruels n'est pas une simple option technique. **C'est une question de santé publique, de justice environnementale et d'égalité.**

Sommaire

Substances toxiques dans les produits menstruels : constats	4
Santé et effet cocktail	4
Impacts environnementaux : une pollution invisible	5
Un sujet de plus en plus préoccupant pour le public	7
Réglementations existantes	7
Réglementations de l'UE	7
Recommandations	9
Limites	11
Conclusion	11

Rapport écrit pour Règles Élémentaires

Direction

Justine Okolodkoff

Écriture, recherche et analyse

Justine Okolodkoff
& Charlotte Renard

Mise en page

Fanny Claudon

Traduction française

Thalie Yang-Barnier

Janvier 2026

Ce rapport a été soutenu
par WECF



Reproduction partielle de ce document est autorisée, à condition d'explicitement identifier la source. Citation suggérée :

*Mieux réglementer
les produits menstruels :
pourquoi est-ce si important ?
Règles Élémentaires, 2026.*

Les produits menstruels en Europe



112

millions de personnes
concerné·e·s

5000 À 15 000

produits utilisés
au cours d'une vie

Jusqu'à

150 KG

de déchets générés
par personne



Jusqu'à

90%

de plastique dans
les produits jetables

Substances toxiques dans les produits menstruels : constats

Au cours des vingt dernières années, la recherche sur les produits menstruels est passée de constats toxicologiques isolés à une approche plus globale, combinant chimie, santé publique et sciences de l'environnement. Les premières études menées dans les années 2000 ont montré que les produits menstruels contenaient des dioxines et des furanes, prouvant qu'ils n'étaient pas chimiquement neutres. À partir des années 2010, chercheur-euses et ONG ont identifié un éventail plus large de contaminants tels que les PFAS, les métaux ou encore les nanoparticules et ont commencé à les associer à des risques potentiels pour la santé endocrinienne, reproductive et affectant l'organisme dans son ensemble. Ils ont également mis en lumière le fait que ces substances restent durablement dans l'environnement ainsi que les effets liés aux mélanges de substances¹. Des schémas de contamination similaires ont été documentés sur plusieurs continents, ce qui pointe vers des problématiques globales liées aux pratiques industrielles et aux cadres réglementaires. La première évaluation systématique à l'échelle gouvernementale en Europe a eu lieu en 2019, lorsque l'Agence nationale française de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a mené une enquête à grande échelle sur les tampons et les serviettes menstruelles. L'agence a confirmé la présence de composés organiques volatiles (COV), de phtalates, de pesticides et de résidus issus des procédés de fabrication dans presque tous les produits testés². Ce que la recherche a clairement apporté, c'est une base scientifique solide justifiant une préoccupation réglementaire.

L'accumulation de preuves issues de laboratoires indépendants et d'agences nationales démontre que la contamination des produits menstruels est récurrente, d'origines multiples et évitable.

Elle a également révélé d'importantes lacunes dans les données, notamment concernant l'exposition chronique des muqueuses, la toxicité des mélanges et les dynamiques d'absorption biologique, qui restent encore insuffisamment explorées.

Santé et effet cocktail

Chacune de ces catégories de substances (métaux lourds, PFAS, pesticides et nanoparticules) présente des défis toxicologiques spécifiques. Toutefois, leur présence combinée dans les produits menstruels introduit des effets de mélange qui sont rarement pris en compte dans les cadres actuels d'évaluation des risques. Une exposition chronique à faibles doses à plusieurs contaminants peut entraîner une toxicité additive ou synergique, affectant particulièrement les systèmes endocrinien, reproductif et immunitaire. Des études portant sur des troubles vulvaires et vaginaux, telles que la dermatite chronique et le prurit, montrent comment l'irritation chimique fragilise la barrière épithéliale, augmentant ainsi la vulnérabilité aux agents allergènes et toxiques³ (Raef & Elmariah, 2021). Cette interaction entre l'exposition chimique et l'altération de la barrière cutanée met en évidence la vulnérabilité de l'organisme dans son ensemble engendrée par des produits menstruels insuffisamment réglementés.

Bien que les liens directs de cause à effet soient encore à l'étude, la convergence des données toxicologiques indique qu'une exposition chronique des muqueuses à des substances dangereuses pourrait contribuer à un large éventail d'effets à long terme, allant d'irritations locales et de perturbations du microbiote à des impacts endocriniens et reproductifs sur l'ensemble de l'organisme. Le manque d'études longitudinales entretient une incertitude quant aux relations dose/réponse, mais les données existantes justifient l'application du principe de précaution dans la réglementation et la conception des produits.

Les produits menstruels contiennent souvent un mélange de substances chimiques (phtalates, PFAS, pesticides, métaux lourds, etc.), et les effets combinés de ces substances, appelés « effet cocktail » restent largement sous-estimés, malgré des preuves montrant qu'ils peuvent avoir des impacts additifs ou synergiques, en particulier sur le système endocrinien. L'usage prolongé et répété, ainsi que l'exposition accumulée provenant d'autres sources, signifient que les réglementations actuelles sous-évaluent les risques en conditions réelles. Cela souligne la nécessité de normes européennes prenant en compte les expositions chimiques interactives et accumulées.

Les produits menstruels contiennent rarement une seule substance préoccupante. Ils en contiennent souvent plusieurs. Leurs effets combinés restent largement ignorés.

1 - (1) DeVito, M. J., & Schecter, A. (2002). Exposure assessment to dioxins from the use of tampons and diapers. *Environmental health perspectives*, 110(1), 23–28. <https://doi.org/10.1289/ehp.0211023>

(2) Archer, J. C., Mabry-Smith, R., Shojaaee, S., Threet, J., Eckert, J. J., & Litman, V. E. (2005). Dioxin and furan levels found in tampons. *Journal of women's health*, 14(4), 311–315. <https://doi.org/10.1089/jwh.2005.14.311>

2 - (1) Martin, O., Scholze, M., Ermler, S., McPhie, J., Bopp, S. K., Kienzler, A., Parissis, N. & Kortenkamp, A. (2021). Ten years of research on synergisms and antagonisms in chemical mixtures: A systematic review and quantitative reappraisal of mixture studies. *Environment International*, 146. <https://doi.org/10.1016/j.envint.2020.106206>

(2) Martin, O. V. (2023). Synergistic effects of chemical mixtures: How frequent is rare? *Current Opinion in Toxicology*, 36. <https://doi.org/10.1016/j.cotox.2023.100424>

3 - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail. (2019). Sécurité des produits de protection intime.

<https://www.anses.fr/fr/system/files?file=CONSO2016SA0108Ra.pdf>

4 - Raef, H. S. & Elmariah, S. B. (2021). Vulvar Pruritus: A Review of Clinical Associations, Pathophysiology and Therapeutic Management. *Frontiers in medicine*, 8 (649402). <https://doi.org/10.3389/fmed.2021.649402>

LES SUBSTANCES SONT GÉNÉRALEMENT ÉVALUÉES UNE PAR UNE. LE CORPS, EN REVANCHE, Y EST EXPOSÉ À TOUTES EN MÊME TEMPS.



Effet Cocktail

En pratique, les normes sanitaires applicables aux produits menstruels devraient inclure :

1

→ Des standards de sécurité combinant restriction des substances chimiques, transparence complète sur les ingrédients et tests approfondis portant à la fois sur les effets aigus et chroniques, afin d'évaluer correctement les risques

2

→ Une évaluation des mélanges intégrant la toxicité cumulative et les interactions chimiques, afin de mieux protéger les consommateur·ices contre les effets potentiels liés à l'« effet cocktail »

3

→ Davantage d'études longitudinales, afin de mieux comprendre les relations dose-réponse de ces substances, ce qui devrait constituer un préalable à l'établissement de normes de sécurité

Impacts environnementaux : une pollution invisible

Les produits menstruels représentent un impact environnemental significatif, souvent négligé, de la production à l'élimination. La plupart des serviettes et tampons jetables contiennent jusqu'à 90 % de plastique, issu de matériaux dérivés du pétrole tels que le polyéthylène et le polypropylène⁵. Au cours de sa vie, une personne menstruée peut utiliser entre 5 000 et 15 000 produits, générant jusqu'à 150 kilogrammes de déchets, dont une grande partie n'est pas recyclable et finit en décharge ou dans les milieux marins⁶. Une méta-étude du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2021) a montré que les tampons et les serviettes figurent parmi les plastiques à usage unique les plus polluants au niveau mondial, aux côtés des mégots de cigarettes et des emballages alimentaires.

Au-delà de la pollution plastique, les produits menstruels contribuent également à la contamination chimique : les procédés de blanchiment et certains additifs libèrent des dioxines, des phtalates et des PFAS dans l'environnement lors de la fabrication et de la décomposition des produits. Ces « polluants éternels » contaminent les sols et les cours d'eau, restent présents pendant des décennies et réintègrent les cycles d'exposition humaine via l'alimentation et l'eau potable⁷.



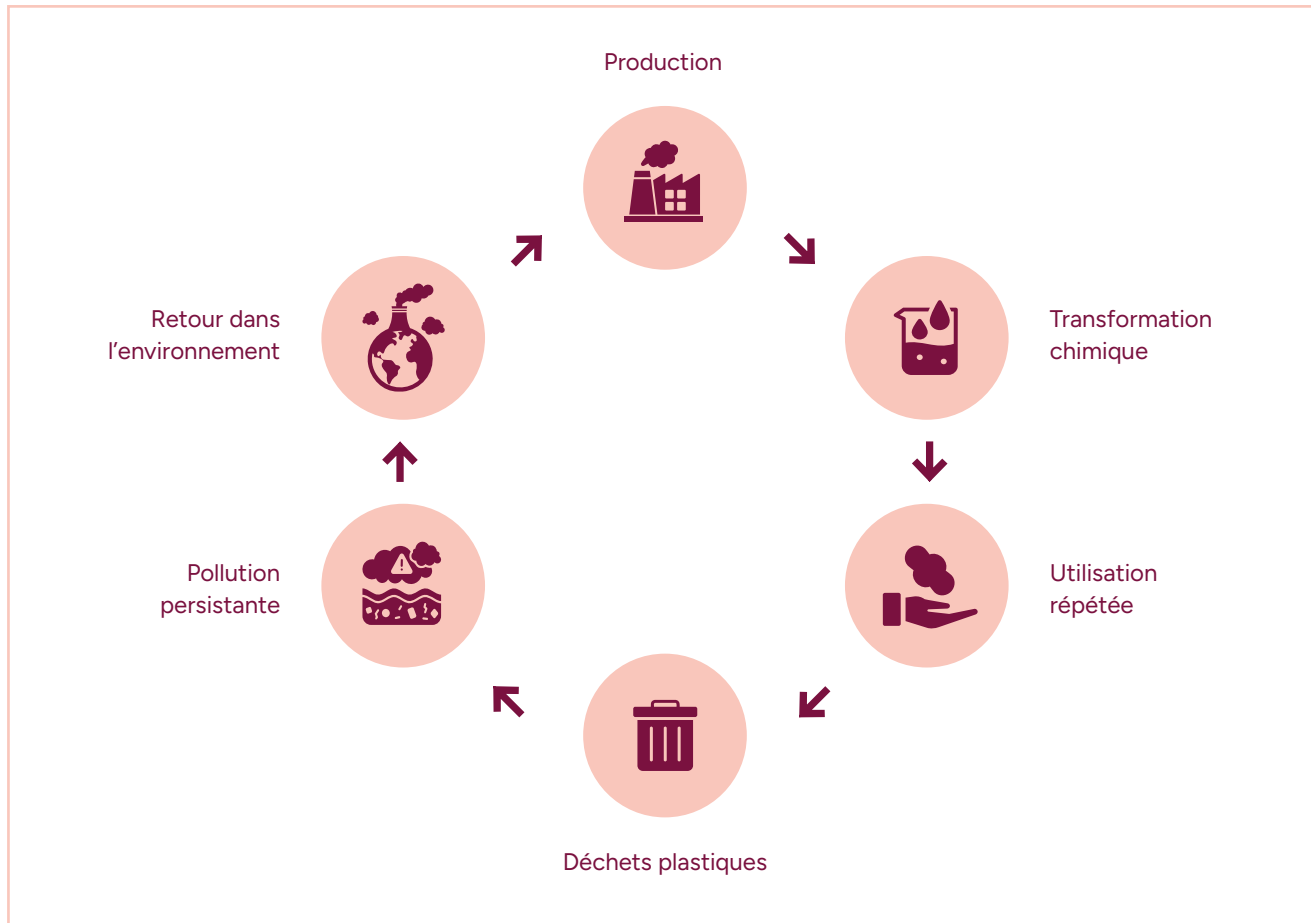
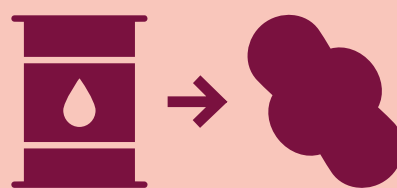
5 - United Nations Environmental Programme. (2021). Single-use menstrual products and their alternatives. Life Cycle Assessments. <https://www.lifecycleinitiative.org/wp-content/uploads/2021/07/UNEP-LCI-Single-use-vs-reusable-Menstrual-Products-Meta-study.pdf>

6 - Women Engaged for a Common Future International. (2020). Toxic Free Periods: Eco-friendly healthy plastic free periods. <https://www.wecf.org/toxic-free-periods/>.

7 - United Nations Environmental Programme. (2021). Single-use menstrual products and their alternatives. Life Cycle Assessments. <https://www.lifecycleinitiative.org/wp-content/uploads/2021/07/UNEP-LCI-Single-use-vs-reusable-Menstrual-Products-Meta-study.pdf>

Les produits menstruels réutilisables offrent des avantages significatifs en réduisant les déchets et l'empreinte carbone. Toutefois, ils soulèvent également des défis en matière de réglementation et de sécurité chimique, en raison de l'absence de normes spécifiques à ces produits. Pour parvenir à une approche véritablement circulaire, des réformes systémiques à l'échelle européenne sont nécessaires, notamment en matière d'écoconception, de recyclage et de responsabilité élargie des producteurs.

UN PRODUIT MENSTRUEL PEUT ÊTRE COMPOSÉ JUSQU'À 90 % DE PLASTIQUE. UN PRODUIT INTIME CONÇU POUR UN USAGE UNIQUE. ISSU DU PÉTROLE.



Un sujet de plus en plus préoccupant pour le public

Parallèlement à l'accumulation des données scientifiques, les cinq dernières années ont été marquées par une augmentation significative de la couverture médiatique, des débats publics et de la mobilisation de la société civile autour de la sécurité des produits menstruels. Ce qui était autrefois un sujet marginal ou tabou est désormais intégré au discours grand public, de plus en plus présenté comme une question de santé publique, de droits des consommateur-ice-s et d'égalité de genre. De même, les espaces en ligne informels comme les réseaux sociaux et les forums reflètent de plus en plus les préoccupations généralisées des consommateur-ices concernant la toxicité des produits, la contamination chimique, le manque de transparence et la sécurité globale des produits. Dans des pays comme la France, l'Allemagne, la Pologne, la Suède et les Pays-Bas, la presse grand public a souligné la présence de substances dangereuses telles que les PFAS et les métaux lourds, en rendant le sujet compréhensible pour le grand public, notamment sous l'angle de la santé publique et de l'égalité. Les consommateur-ices font part de leurs inquiétudes via des canaux non officiels, mettant en lumière les lacunes des systèmes de surveillance officiels, comme le portail EU Safety Gate.

Parallèlement, les campagnes de la société civile, des pétitions en France aux initiatives à l'échelle européenne menées par Zero Waste Europe et #BreakFreeFromPlastic prône la transparence des ingrédients, des réformes réglementaires et des alternatives durables. Cette attention conjointe positionne la sécurité des produits menstruels non seulement comme un enjeu lié aux substances chimiques, mais aussi comme un enjeu de santé publique, de droits des consommateur-ices, d'égalité de genre et de justice environnementale.

Réglementations existantes

Réglementations de l'UE

1 – Règlement général sur la sécurité des produits

Les produits menstruels dans l'Union européenne sont actuellement encadrés par le Règlement général sur la sécurité des produits (UE) 2023/988 (RGSP), qui constitue le cadre général pour les biens de consommation non harmonisés. Bien que ce règlement renforce les obligations générales de sécurité pour les produits commercialisés sur le marché européen, il ne fixe pas de normes spécifiques pour les produits menstruels, malgré leur mode d'utilisation particulier et le risque d'exposition chronique aux substances chimiques. L'absence de règles spécifiques se traduit par une surveillance fragmentée et une protection des consommateur-ices qui varie d'un État membre à l'autre, d'une manière inégale.

Dans le cadre du RGSP, applicable à partir de décembre 2024, les fabricants doivent garantir que tous les produits qu'ils mettent sur le marché sont sûrs. Ils doivent réaliser une analyse interne des risques, constituer un dossier technique décrivant le produit et ses risques, et identifier des mesures pour réduire ces risques. Les autorités nationales de surveillance du marché sont habilitées à vérifier la conformité et, si nécessaire, à retirer du marché les produits jugés dangereux⁸.

Cependant, le caractère général du RGSP implique des analyses de risques entièrement internes, basées sur les standards et méthodologies propres de chaque fabricant. En l'absence de critères de sécurité prédéfinis, ces évaluations varient largement d'une entreprise à l'autre et ne font l'objet d'aucune validation externe. Cette approche réglementaire transfère le fardeau de la preuve de sécurité aux consommateur-ices et aux autorités nationales, plutôt qu'aux producteurs, et ne garantit pas de cohérence au niveau de l'UE.

Comme le souligne Eduard Farré, fabricant :
« En Europe, la seule obligation pour un fabricant est de mettre un produit sûr sur le marché. Mais personne ne me dit comment déterminer ce qui est sûr. »

« En Europe, la seule obligation pour un fabricant est de mettre un produit sûr sur le marché. Mais personne ne me dit comment déterminer ce qui est sûr. »

⁸ - European Commission. (2025). EU's General Product Safety Regulation (GPSR): A New Era of Consumer Protection. <https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/en/news/eus-general-product-safety-regulation-gpsr-new-era-consumer-protection>

UN ANGLE MORT RÉGLEMENTAIRE

Type de produit	Réglementation spécifique de l'UE
Cosmétiques	✓
Dispositifs médicaux	✓
Produits menstruels	✗

2 – Règlement REACH

La sécurité chimique dans l'UE est principalement encadrée par le règlement REACH, qui harmonise les restrictions concernant les fabricants, la mise sur le marché et l'usage des substances dangereuses. REACH permet de proposer des restrictions lorsqu'une substance chimique présente un « risque inacceptable » pour la santé humaine ou l'environnement. Bien que REACH interdise déjà certaines substances présentes dans les produits d'hygiène féminine, comme les composés de dioctyltin (DOT), il n'évalue pas systématiquement les milliers de substances susceptibles d'être présentes dans les produits menstruels ou de s'en dégager. Ces produits ne sont couverts que de manière indirecte, via les restrictions sur certaines substances extrêmement préoccupantes (SVHC) ou par des restrictions génériques lorsqu'un « risque inacceptable » pour la santé humaine ou l'environnement est démontré.

En pratique, cette approche substance par substance basée sur le risque peine à prendre en compte la réalité de l'exposition liée aux produits menstruels : contact chronique à faibles doses avec des muqueuses très vascularisées, usage répété pendant plusieurs décennies, et exposition à des mélanges complexes de substances chimiques, incluant des perturbateurs endocriniens connus ou suspects et des immunotoxiques. L'arsenal actuel de REACH n'intègre pas systématiquement la toxicité des mélanges, la perturbation endocrinienne, ni les vulnérabilités spécifiques au sexe et au genre dans ses obligations d'information ou ses critères de restriction.

Les produits menstruels ne sont pas reconnus par REACH comme une catégorie d'usage prioritaire, malgré l'accumulation de données montrant qu'ils peuvent contribuer à la charge chimique de l'organisme et interagir avec la santé reproductive et gynécologique.

3 – Outils réglementaires complémentaires de l'UE – Réglementation environnementale

Certains mécanismes réglementaires complémentaires, comme le label écologique européen, ont commencé à pallier certaines lacunes dans la surveillance chimique. Ce label certifie les produits et services qui réduisent leur impact environnemental tout au long de leur cycle de vie. La révision de 2023 des critères du label écologique pour les produits d'hygiène absorbants⁹ a introduit des interdictions et restrictions sur une liste non exhaustive de substances dangereuses, incluant certains agents antibactériens, le formaldéhyde, les parabènes, les perturbateurs endocriniens et les phtalates.

Ces évolutions sont importantes : elles constituent l'une des rares références au niveau européen reliant explicitement les produits d'hygiène absorbants à l'exposition chimique, et elles envoient un signal clair aux fabricants pionniers sur les bonnes pratiques attendues. Cependant, le mandat principal du label écologique reste environnemental. Les critères sont surtout centrés sur les étapes du cycle de vie (utilisation des ressources, production de déchets, biodégradabilité, impact climatique et circularité) plutôt que sur la toxicologie chronique ou la santé reproductive. De plus, le label est volontaire : seuls les producteurs qui choisissent de postuler au label doivent s'y conformer.

⁹ - European Commission. (2025). EU's General Product Safety Regulation (GPSR): A New Era of Consumer Protection. <https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/en/news/eus-general-product-safety-regulation-gpsr-new-era-consumer-protection>



Législation

Comme souligné précédemment, le manque d'une réglementation européenne globale et dédiée aux produits menstruels se traduit par une protection inégale des consommateurs selon les États membres. En 2023, la France a introduit un décret obligeant les fabricants à indiquer les substances intentionnellement ajoutées dans les produits menstruels (Loi n° 2023-1250, 2023, art. 40). Cependant, cela exclut les contaminants, résidus et sous-produits, soit les catégories les plus souvent signalées par les études indépendantes. La loi organique espagnole 1/2023 sur les produits d'hygiène menstruelle et intime (Ley Orgánica 1/2023, 2023) constitue également un pas important en Europe. Il instaure la transparence sur la composition, des obligations d'étiquetage et des exigences de sécurité de base pour les produits menstruels, reconnaissant explicitement ces produits comme des biens essentiels liés à la santé et à la dignité.



Normalisation

Au niveau international, le Comité technique 338 de l'ISO (créé en 2022) représente un pas important vers la normalisation mondiale des produits menstruels. Bien que son objectif actuel soit principalement centré sur l'utilisabilité, la classification et l'accès, le comité devrait également aborder la composition des produits et les substances chimiques¹⁰.

Sur la scène internationale, le Comité technique 338 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), créé en 2022, représente une étape importante vers la normalisation mondiale des produits menstruels. Bien que son objectif actuel porte principalement sur l'ergonomie, la classification et l'accès aux produits, le comité devrait également traiter de la composition des produits et des substances chimiques. Cependant, l'ampleur et le niveau d'ambition de ce futur travail restent incertains, ce qui rend difficile à ce stade d'évaluer s'il répondra de manière adéquate aux enjeux de sécurité chimique. Cela constitue néanmoins une opportunité d'harmonisation internationale pour réduire les écarts de sécurité entre les pays et pourrait permettre d'établir des méthodes de test communes, des seuils pour les substances et des critères de transparence, facilitant ainsi la surveillance du marché, garantissant la responsabilité des producteurs et intégrant la sécurité chimique dans les cadres réglementaires nationaux et européens.

¹⁰ - CEN - European Committee for Standardization (2023). Determination of trace chemicals extracted from absorbent hygiene products (AHPs) using simulated urine/menses. https://www.cenelec.eu/media/CEN-CENELEC/News/Workshops/2023/2023-08-16%20-%20APH/draftcwa_ws118001.pdf

Recommandations

Les preuves présentées tout au long de ce rapport montrent que la réglementation actuelle de l'UE est fragmentée et insuffisante pour protéger les personnes menstruées des risques chimiques, environnementaux et sanitaires potentiels.

Pour progresser vers un cadre cohérent, fondé sur les droits et basé sur la science, l'Union européenne et ses États membres devraient adopter un plan d'actions global structuré autour de cinq piliers principaux :

- 1 - Santé et sécurité;
- 2 - Transparence et droits des consommateur-ices;
- 3 - Environnement et circularité;
- 4 - Recherche, innovation et connaissances;
- 5 - Gouvernance, participation et droits humains.



1 – Santé et sécurité

- Adopter une réglementation européenne spécifique pour les produits menstruels.
- Appliquer systématiquement le principe de précaution.
- Interdire les additifs dangereux.
- Fixer des limites maximales de résidus contraignantes pour les pesticides
- Tests toxicologiques obligatoires avant la mise sur le marché.
- Rééquilibrer le fardeau de la preuve en faveur des fabricants.
- Inclure les produits menstruels dans la révision de REACH.
- Développer des méthodologies d'évaluation des risques adaptées à l'exposition intime.



2 – Transparence et droits des consommateur·ice·s

- Mettre en place un système d'étiquetage unifié au niveau de l'UE.
- Créer une base de données publique européenne sur la composition des produits menstruels.
- Exiger une transparence complète de la chaîne d'approvisionnement et la divulgation des ingrédients.
- Harmoniser la communication sur la sécurité.
- Lutter contre les allégations marketing trompeuses.



3 – Environnement et circularité

- Intégrer les produits menstruels dans la politique sur l'économie circulaire de l'UE.
- Appliquer la responsabilité élargie des producteurs (REP).
- Développer des incitations à l'écoconception et aux alternatives.
- Réglementer les produits menstruels réutilisables.
- Intégrer la question des nanomatériaux et des microplastiques.
- Renforcer les critères d'écolabel.
- Promouvoir des stratégies de gestion menstruelle zéro déchet.



5 – Gouvernance, participation et droits humains

- Reconnaître la santé menstruelle comme un droit humain fondamental.
- Garantir une participation politique inclusive.
- Adopter une stratégie européenne pour la santé et la sécurité menstruelles.

4 – Recherche, innovation, et connaissance

- Financer des programmes de recherche européens sur la sécurité des produits menstruels.
- Soutenir le développement de modèles d'exposition des muqueuses vaginales.
- Encourager la collaboration interdisciplinaire.
- Soutenir les études longitudinales et épidémiologiques.
- Soutenir des études détaillées sur les ingrédients.
- Promouvoir le partage de données et la science ouverte.
- Développer la formation pour les régulateurs et les professionnels de santé.



Limites

L'étude présente plusieurs limites. En raison de contraintes de temps, l'équipe n'a pas pu interroger la Commission européenne. Le manque de données au niveau de l'UE sur la composition chimique des produits menstruels a empêché une évaluation plus complète et approfondie. Les consommateur·ices n'ont pas été interrogés directement, et le nombre de parties prenantes impliquées reste

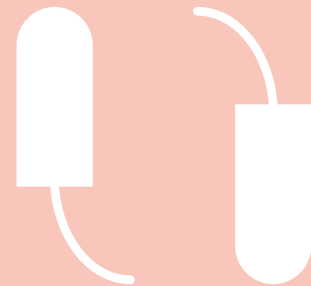
limité compte tenu de l'ampleur du marché européen. Pour ces raisons, les résultats doivent être considérés comme indicatifs et non exhaustifs, bien qu'ils fournissent une base solide pour des recommandations politiques ciblées. Les recherches futures bénéficieraient de l'inclusion des perspectives des consommateur·ices, des expériences des patient·es et d'une diversité plus large d'acteurs.

LA SANTÉ MENSTRUELLE N'EST PAS UNE QUESTION MARGINALE.

ELLE CONCERNE LA MOITIÉ DE LA POPULATION, PENDANT DES DÉCENNIES DE LEUR VIE.

LA SCIENCE EXISTE. LES SOLUTIONS EXISTENT.

CE QUI MANQUE, C'EST LA VOLONTÉ POLITIQUE.



LIRE L'ÉTUDE COMPLÈTE

